

CONTRAT DE SAILLIE

Monte en mains

Saison de monte **2023**

ETALON : **CC STUD'S KEY TO SUCCESS**

Vendeur : François Pasquier
Ile Bragard
18100 Vierzon
Tel : 06 87 49 03 93
francois.pasquier6@orange.fr

Acheteur :
Adresse :

tel:
email:

Conditions de vente - Insémination en monte naturelle

- 210 € TTC (200 €HT - TVA à 5,5 %) - Paiement à la réservation -
- 400 € TTC (400 €HT - pas de TVA) - Paiement Poulain vivant 48 H -

Conditions d'utilisation :

La saillie est réservée pour la jumentN° SIRE.....
Née le.....race.....
Date approximative de la 1^{ère} insémination :

La jument doit être à jour de vaccination Grippe, Rhinopneumonie et Tétanos ; la jument doit être indemne de la métrite contagieuse/artérite et défermée des postérieurs. Toute jument présentée dans un état insuffisant, présentant des signes de mauvaise santé, d'un comportement dangereux pourra être refusée.

L'étalon fera la monte naturelle en main. Le propriétaire de la jument reconnaît avoir pris connaissance des risques liés à ce type de monte. Tous les frais vétérinaires sont à la charge du propriétaire de la jument .

Le Vendeur s'engage à remplir le document de saillie puis donnera l'attestation de saillie à l'acheteur

L'Acheteur s'engage à régler respectivement, d'une part, les frais de pension au centre 'Les Ecuries de l'Ile Bragard' et d'autre part, au vétérinaire les frais de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles, ainsi que les frais de mise en place.

Le Vendeur se réserve le droit de ne plus fournir les prestations après le 31 juillet pour les juments non gestantes et ayant été inséminées sur plusieurs chaleurs (3 minimum).

L'Acheteur ayant pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent la monte, dégage le Vendeur et les personnes travaillant pour celui-ci de toute responsabilité concernant sa jument et en aucun cas le Vendeur ne pourra être tenu responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'Acheteur aussi bien au paddock, au box ou au cours des différentes manipulations..

Le propriétaire de la jument/l'acheteur et son entourage sont entièrement responsables des dommages qu'ils subissent ou provoquent à autrui lors de leur présence sur le centre. L'embarquement et le débarquement des animaux est sous la responsabilité du propriétaire de ces derniers .

Le chèque de caution est établi ce jour pour la 2nde partie du paiement et est remis au Vendeur qui s'engage à ne l'encaisser que si le poulain est vivant. En cas de vacuité, l'Acheteur devra faire parvenir au vendeur un certificat vétérinaire précisant cet état. A défaut, le second chèque sera mis en paiement.

Confirmation de réservation :

Merci de retourner un exemplaire du présent contrat signé et accompagné de 2 chèques, l'un de 210 € TTC (réservation) à l'ordre de François Pasquier et l'autre 400 € (caution) à l'ordre de EQUISPORT. Seul ce retour aura valeur de réservation définitive.

Fait à Vierzon, le

L'acheteur

Le vendeur